

Enquête sur l'industrie de l'environnement – Exactitude des données

La méthodologie de la présente enquête a été conçue de manière à réduire les erreurs et à limiter leurs effets éventuels. Toutefois, les résultats de l'enquête demeurent sujets à l'erreur dans un certain nombre de domaines, y compris la couverture, la non-réponse, la réponse, le traitement et, dans une certaine mesure, l'échantillonnage.

Pour l'Enquête sur l'industrie de l'environnement, on compare la liste d'envoi établie pour les participants à l'enquête et divers répertoires et on a recours également aux renseignements tirés du Registre des entreprises de Statistique Canada. En outre, on procède à des recherches permanentes sur les établissements compris dans la base de sondage afin de déterminer les activités opérationnelles liées à l'environnement. Ensemble, ces activités permettent la mise à jour et la vérification constantes des établissements figurant dans la base de sondage.

Au total, on a reçu 2 245 questionnaires remplis ou partiellement remplis. En outre, 406 nouveaux établissements ont été identifiés comme faisant partie du champ de l'enquête.

Le taux de réponse global non pondéré à l'Enquête sur l'industrie de l'environnement en 2004 était 78,6 %, selon le ratio du nombre de questionnaires entièrement ou partiellement remplis et le nombre total d'établissements actifs dans le champ de l'enquête. Les valeurs manquantes ont été remplacées par des valeurs imputées pour toutes les variables non obligatoires clés dans l'enquête.

Les taux d'imputation de certaines variables clés sont les suivants :

| Variable | Taux d'imputation (%) |
|---|------------------------------|
| Total des revenus environnementaux | 25 |
| Revenus provenant des ventes de biens environnementaux | 21 |
| Revenus provenant des ventes de services environnementaux | 29 |
| Revenus provenant des exportations environnementales | 11 |

Les efforts déployés pour réduire les erreurs de réponse comprennent la révision du questionnaire de l'enquête en fonction des commentaires formulés par les répondants et de la rétroaction obtenue durant le processus de contrôle.

Les efforts déployés pour réduire les erreurs de traitement comprennent une vérification complète des données saisies, des contrôles de la validité et de la cohérence et le suivi auprès des répondants clés.

Les estimations pour les groupes « Services de conseils en environnement » et « Services d'assainissement » sont fondées sur un échantillon d'établissements et sont donc sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Toutefois, les c.v. ne sont pas disponibles. Dans le cas de tous les autres groupes, tous les établissements sont inclus dans l'enquête et, par conséquent, les chiffres ne sont pas sujets à l'erreur d'échantillonnage.

Limitations des données

Revenus

Les revenus présentés sont **bruts**. En règle générale, les revenus sont comptés en double dans la mesure où les biens et services produits par un établissement déclarant sont achetés par un autre établissement déclarant quand ils déclarent leurs recettes en matière d'environnement liées aux mêmes biens et services. C'est la raison pour laquelle les revenus agrégés du secteur de l'environnement ne peuvent pas être comparés au produit intérieur brut (PIB), qui représente la somme de la production de toutes les industries sans double compte. Le lecteur ne doit donc pas exprimer en pourcentage du PIB les recettes présentées ici.

Travaux de construction liés à l'environnement

Pour l'année de référence 2004, une modification a été apportée à la méthode de production des estimations des revenus tirés de la construction d'ouvrages de génie liés à l'environnement. Les estimations des revenus tirés de la construction d'ouvrages de génie étaient calculées à partir des dépenses en immobilisations liées à l'environnement déclarées par les entreprises et les administrations publiques, de même que les revenus déclarés dans le cadre de l'Enquête sur l'industrie de l'environnement pour les installations de production d'énergie renouvelable seulement. Pour les années de référence précédentes, les estimations des revenus tirés de la construction d'ouvrages de génie liés à l'environnement étaient calculées à partir des dépenses en immobilisations liées à l'environnement déclarées par les entreprises et les administrations publiques, de même que les revenus déclarés dans le cadre de l'Enquête sur l'industrie de l'environnement pour tous les types de construction d'ouvrages de génie liés à l'environnement, et non pas uniquement les installations de production d'énergie renouvelable.

Il n'y a pas d'estimation du nombre total d'entreprises participant à des travaux de construction liés à l'environnement parce que, au lieu d'utiliser un sondage, un approche liée à la demande était utilisé pour calculer les revenus des travaux de construction liés à l'environnement.

Changement dans la classification des revenus liés à la construction d'installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées

De 2002 à 2004, un changement a été apporté à la classification des revenus liés à la construction d'installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées. En 2002, ces revenus étaient inclus dans la catégorie « Bruit, vibrations et autres », en 2004, elles ont été incluses dans la catégorie « Approvisionnement en eau, traitement et conservation de l'eau ». Pour cette raison, les revenus totaux ne sont pas comparables entre les années 2002 et 2004 pour les deux catégories.

Exportations

En 2002 et en 2004, les revenus d'exportation de chaque catégorie de biens et de services étaient calculés en fonction de la proportion des revenus totales (au Canada et à l'étranger) attribuables aux ventes dans chaque catégorie de biens ou de services.

En 2002 et en 2004, les estimations de revenus d'exportation ne sont pas disponibles pour : (i) les établissements du groupe « Grossistes-distributeurs d'autres matières recyclables » (SCIAN 4181), (ii) la plupart des établissements du domaine de la gestion des déchets (SCIAN 5621 et 5622) et (iii) les travaux de construction d'ouvrage de génie de l'environnement (par exemple, usines de traitement de l'eau ou des eaux usées, installations d'élimination des déchets).

Emploi

L'emploi dans l'environnement est calculé pour chaque groupe d'industries comme la proportion du nombre total d'employés du domaine de l'environnement de tous les établissements déclarants combinés. En 2002, la question de l'emploi dans l'environnement a été modifiée afin de mesurer la proportion du total des employés participant à la production liée à l'environnement. Cette section du questionnaire est un travail en cours. Les établissements répondants, en particulier ceux qui se livrent à des activités liées à l'environnement et non liées à l'environnement, tendent à avoir de la difficulté à estimer la proportion de leurs employés dans le domaine de l'environnement.

Biens de consommation écologiques

Les biens de consommation écologiques ne sont pas inclus dans cette publication. Les biens de consommation écologiques sont des articles comme les appareils ménagers ou les ampoules électriques à faible consommation d'énergie, l'essence à faible teneur en soufre, les véhicules hybrides et les aliments biologiques.